A fond les bases

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 8000 €

37 Rue Nollet 75017 Paris

RCS Paris 751332339

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 30/06/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

FD CD

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 30/06/2026.

L'activité de la Société est désormais :

- La production, l'amélioration et l'enrichissement de contenus rédactionnels et éditoriaux,
- Le conseil en communication globale, le conseil média, le conseil en relations presse et relations publiques, la stratégie éditoriale et la mise en forme de supports de communication,
- Le conseil en stratégie et management de marques nationales et internationales,
- Le conseil en marketing sous toutes ses formes et particulièrement le marketing opérationnel, la gestion de la relation client, la promotion des ventes, le marketing mobile,
- Le conseil, l'audit et la formation dans les domaines susvisés,
- Les services d'accompagnement individuel et collectif visant le bien-être et/ou le développement personnel, y compris par la psychopratique. Formation à ces services et aux outils utilisés.

La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet,

Et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

FD CD

Décision 2

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Chantal Denieul, associé(e)



Florence Denieul, associé(e)



FD CD